

Accord de vente CleneJoe.com

Accord du vendeur

Le présent Contrat de vendeur (le « Contrat ») est conclu entre CleneJoe, LLC, une société à responsabilité limitée de Louisiane (LLC) dont le siège social est situé à PO Box 1633, Metairie, LA (le « Centre commercial en ligne ») et le Vendeur, dont le nom et l'entité sont tels que définis dans la demande du Vendeur.

RELATION ENTRE LES PARTIES

Rien dans le présent Contrat de Vendeur ne sera considéré ou interprété par les parties aux présentes, ni par un tiers, comme constituant le Vendeur en tant que partenaire de CleneJoe, LLC, dans la conduite des affaires du Vendeur, ou comme créant la relation de mandant et d'agent, ou de coentrepreneurs entre les parties aux présentes, l'intention des parties aux présentes étant que la relation entre CleneJoe, LLC et le Vendeur soit et demeure à tout moment pendant la durée du présent Contrat de Vendeur, les parties soient et restent celle de CleneJoe, LLC, du Centre Commercial en Ligne et du Vendeur uniquement.

1. Définitions

- **Centre commercial en ligne** : la plateforme en ligne exploitée par CleneJoe Online Shopping Center, où les vendeurs peuvent répertorier et vendre des produits.
- **Vendeur** : personne physique ou morale qui vend des produits par l'intermédiaire du centre commercial en ligne. Le vendeur a demandé et est autorisé à répertorier et à vendre des produits dans le centre commercial en ligne.
- **Opérateur** : L'entité responsable de l'exploitation de la plateforme en ligne.
- **Produits** : Les biens ou services proposés à la vente par le Vendeur via le Centre d'achat en ligne.
- **Commande** : Demande d'un client d'acheter un Produit via le Centre d'achat en ligne.
- **Frais** : Les commissions, frais d'adhésion, charges ou autres montants payables par le Vendeur au Centre d'achat en ligne.
- **Demande de vendeur** : formulaire en ligne qu'un vendeur remplit pour demander son acceptation dans le centre d'achat en ligne. Ce formulaire contiendra les informations personnelles et financières du vendeur.

- **Canaux** : Les différentes formes de publicité disponibles pour les vendeurs à des fins de marketing incluent le marketing en ligne via Google, Facebook, Instagram, WhatsApp, Snapchat, TikTok et X. Les autres canaux de marketing incluent la messagerie texte, la radio, la télévision, les journaux et les magazines. Cette liste n'est pas exhaustive. Le centre commercial en ligne CleneJoe utilise ces plateformes de marketing pour promouvoir le centre commercial en ligne CleneJoe dans son ensemble, mais il ne fournit pas aux vendeurs individuels les plateformes de marketing mentionnées dans cette définition. Les vendeurs sont responsables de s'abonner et de créer leurs propres comptes sur ces plateformes s'ils souhaitent commercialiser leurs magasins individuels.

2. Durée de l'accord : L'accord entrera en vigueur à la date d'acceptation de la demande du vendeur par le centre commercial en ligne et restera en vigueur jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties conformément aux termes des présentes.

3. Responsabilités du vendeur

3.1. Liste des produits : Le vendeur est seul responsable de fournir des informations exactes, complètes et à jour sur les produits répertoriés sur le centre d'achats en ligne. Ces informations comprennent, sans s'y limiter, des images claires des produits au format JPEG, PNG, Webp ou GIF, des descriptions détaillées des produits et le prix des produits.

3.2. Produits interdits : Les produits suivants sont interdits à la vente sur le Centre d'achat en ligne :

- Produits numériques ou abonnements.
- Armes, munitions ou explosifs.
- Animaux.
- Drogues illégales, sur ordonnance ou récréatives.
- Produits médicaux ou de santé.
- Produits du tabac et accessoires connexes.
- Compléments ingérables.
- Produits et services pour adultes.
- Services de jeux d'argent réel.
- Monnaie réelle, virtuelle ou fausse.
- Articles trompeurs, mensongers ou offensants.
- Produits ayant fait l'objet d'un rappel.
- Produits alimentaires.

3.3. Exécution des commandes : Le Vendeur doit exécuter (emballer et expédier) toutes les commandes conformément aux termes et conditions de la commande et aux lois applicables.

3.4. Prix : Le Vendeur fixe les prix de ses Produits. Le Centre d'Achat en Ligne ne fera rien pour influencer les prix au sein du Centre d'Achat en Ligne. Le Centre d'Achat en Ligne ne pénalisera pas les Vendeurs qui vendent des produits dans d'autres Centres d'Achat en Ligne ou sur d'autres places de marché.

3.5. Service client : Le Vendeur doit fournir un service client et une assistance pour ses Produits.

3.6. Conformité : Le Vendeur doit se conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables, internationales et nationales, y compris, mais sans s'y limiter, les lois sur la protection des consommateurs, les lois fiscales et les lois sur la propriété intellectuelle, selon le cas.

3.7. Propriété intellectuelle : Le Vendeur déclare et garantit qu'il possède ou dispose des licences nécessaires pour tous les droits de propriété intellectuelle sur les Produits et que la vente des Produits via le Centre d'achat en ligne ne portera pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

3.8. Identité commerciale : Bien que cela soit recommandé, un vendeur n'a pas besoin d'avoir une entité commerciale établie, c'est-à-dire une LLC ou une société en règle dans son État (États-Unis) ou son pays de résidence (international). Vous pouvez vous inscrire en tant que vendeur individuel ou propriétaire unique en utilisant vos informations personnelles. Mais gardez à l'esprit que vendre en tant qu'individu signifie que vos biens personnels pourraient être en danger si des problèmes juridiques surviennent avec votre entreprise. Cependant, votre gouvernement local peut exiger une licence commerciale pour votre entreprise en ligne. Vous pouvez contacter la Small Business Administration (SBA) pour déterminer toute autre réglementation à suivre.

3.9. Finances : Le vendeur doit disposer d'un compte bancaire en règle. Le vendeur devra fournir le numéro d'acheminement bancaire, le numéro de compte bancaire et le numéro de sécurité sociale ou l'EIN de l'IRS lors du processus d'intégration.

3.10. Assurance responsabilité civile : Il n'est pas obligatoire, mais il est fortement conseillé au Vendeur de souscrire et de fournir, à ses frais, une assurance responsabilité civile générale au bénéfice et pour la protection du

Vendeur et de CleneJoe, d'un montant non inférieur à 1 000 000,00 \$ par événement et à 2 000 000,00 \$ par an, avec une preuve de paiement de la prime et de son renouvellement au moins vingt (20) jours avant sa date d'expiration.

3.11. Renonciation à la subrogation : Le vendeur libère et renonce à toute réclamation ou droit de recouvrement contre CleneJoe, LLC, d/b/a CleneJoe Online Shopping Center, ses agents, filiales et entités affiliées, pour toute perte résultant de causes couvertes par l'assurance et doit obtenir une renonciation à la subrogation de la part de l'assureur du vendeur contre CleneJoe, LLC, par avenant à toutes les polices d'assurance par lesquelles l'assureur reconnaît que l'assuré a renoncé à tout droit de recouvrement contre CleneJoe, LLC, ses agents, filiales et toutes entités affiliées. Une copie de cet avenant doit être déposée auprès de CleneJoe, LLC ; en outre, CleneJoe, LLC ne sera pas responsable de tout dommage ou destruction de l'un des produits du vendeur.

4. Responsabilités du centre commercial en ligne

4.1. Fonctionnement de la plateforme : Le Centre commercial en ligne doit fournir et maintenir la plateforme du Centre commercial en ligne à l'usage du Vendeur.

4.2. Traitement des paiements : Le Centre d'achats en ligne doit faciliter le traitement des paiements pour les commandes passées via le Centre d'achats en ligne, sous réserve des frais applicables. Le Centre d'achats en ligne utilise STRIPE, PayPal et Klarna pour le traitement des paiements. Le Centre d'achats en ligne accepte diverses cartes de crédit et cartes de débit.

4.3. Marketing : Le Centre d'achat en ligne fera la promotion du Centre d'achat en ligne par le biais de divers canaux. Le Vendeur peut promouvoir ses produits par le biais de plusieurs canaux.

5. Frais

5.1. Structure des frais : Le vendeur versera au centre commercial en ligne une commission de 10 % du prix de vente total de chaque produit vendu via le centre commercial en ligne. Les frais sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Actuellement, la commission de 10 % est la seule commission facturée sur la plateforme.

5.2. Paiement des frais : Les frais seront automatiquement déduits des redevances du Vendeur.

6. Résiliation : Chacune des parties peut résilier le présent Contrat pour motif valable moyennant un préavis écrit de 30 jours à l'autre partie en cas de violation substantielle du présent Contrat qui n'est pas corrigée dans ce délai.

7. Limitation de responsabilité : Aucune des parties ne sera responsable envers l'autre de tout dommage indirect, accessoire, spécial ou consécutif découlant ou en relation avec le présent Contrat.

8. Indemnisation : Le vendeur s'engage à indemniser et à dégager CleneJoe, LLC de toute responsabilité contre toute réclamation, demande, dommage, coût et dépense, y compris les honoraires d'avocat raisonnables pour la défense de ceux-ci, découlant de la conduite ou de la gestion de l'entreprise menée par le vendeur, ou de toute violation ou manquement de la part du vendeur dans l'exécution de tout engagement ou accord de la part du vendeur à exécuter, conformément aux termes du présent contrat de vendeur, ou de tout acte ou négligence du vendeur, de ses agents, employés et ayants droit. Dans le cas où une action ou une procédure est intentée contre CleneJoe, LLC, en raison d'une telle réclamation, le vendeur s'engage à défendre cette action ou procédure par un avocat raisonnablement satisfaisant pour CleneJoe, LLC.

9. Règlement des litiges : En cas de litige relatif au présent Contrat, les parties conviennent de tenter d'abord de le résoudre par le biais de négociations de bonne foi. Si le litige n'est toujours pas résolu après 30 jours de négociation, l'une ou l'autre des parties peut engager une médiation en adressant un avis écrit à l'autre partie. Les parties tenteront ensuite de résoudre le litige par le biais d'une médiation, menée par un médiateur désigné d'un commun accord. Si la médiation échoue, l'une ou l'autre des parties peut recourir à tout autre recours juridique disponible.

10. Confidentialité : Le présent accord de confidentialité mutuelle (« Accord ») est conclu et conclu à la date d'acceptation entre CleneJoe, une société à responsabilité limitée (LLC) de Louisiane ayant son siège social au 1520 Nero Street, Metairie, LA 70005 (le « Centre commercial en ligne ») et le Vendeur tel que nommé sur la demande, une entité commerciale enregistrée ayant son siège social tel qu'indiqué dans la demande du Vendeur.

11.1. Définition des informations confidentielles : Pour le présent Contrat, « Informations confidentielles » désigne toute information divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre partie (la « Partie réceptrice »), directement ou indirectement, par écrit, oralement ou par inspection d'objets tangibles, qui est désignée comme « Confidentielle », « Propriétaire » ou une désignation similaire.

12.1. Obligations de la Partie réceptrice : La Partie réceptrice s'engage à préserver la confidentialité des Informations confidentielles et à prendre toutes les précautions raisonnables pour les protéger. La Partie réceptrice ne doit pas divulguer, diffuser ou utiliser les Informations confidentielles à d'autres fins que celles du présent Contrat.

12.2. Exceptions : Les obligations décrites dans le présent Contrat ne s'appliquent pas aux informations qui : (a) sont ou deviennent publiques sans faute de la Partie réceptrice ; (b) étaient légitimement en possession de la Partie réceptrice avant divulgation par la Partie divulgateurice ; (c) sont développées indépendamment par la Partie réceptrice sans utilisation ou référence aux Informations confidentielles de la Partie divulgateurice ; ou (d) sont légitimement obtenues par la Partie réceptrice auprès d'un tiers sans restriction d'utilisation ou de divulgation.

12.3. Restitution ou destruction des informations confidentielles : Sur demande écrite de la partie divulgateurice ou en cas de résiliation du présent accord, la partie réceptrice doit rapidement restituer à la partie divulgateurice ou détruire tous les documents et autres éléments tangibles représentant ou contenant les informations confidentielles.

12.4. Durée : Le présent Contrat entrera en vigueur à la date d'acceptation par le Centre commercial en ligne et restera en vigueur jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties conformément aux conditions du présent Contrat.

13. Confidentialité des données : Le centre commercial en ligne protège toutes les informations privées, y compris les noms, adresses et informations financières des clients. Toutes les données de clenejoe.com, Woocommerce et Dokan sont protégées par un cryptage SSL.

14. Retours et remboursements de produits : Le vendeur est responsable du traitement des retours de produits et de l'émission des remboursements.

15. Modalités de paiement : Adhésion vendeur, les cotisations sont payables chaque mois, avant le 15 du mois. Les comptes en souffrance de 15 jours sont susceptibles d'être résiliés mais peuvent être rétablis après paiement. Le Centre d'achats en ligne autorisera les retraits de redevances, une fois qu'elles auront atteint un montant déterminé par le Centre d'achats en ligne.

16. Intégralité de l'accord : Le présent accord de vente contient l'intégralité et l'unique accord entre les parties et aucune déclaration ou représentation orale ou écrite antérieure, le cas échéant, d'une partie aux présentes ou d'un représentant

d'une partie aux présentes, non contenue dans cet instrument, n'aura aucune force ni effet. Le présent accord de vente ne peut être modifié de quelque manière que ce soit, sauf par un écrit signé par CleneJoe, LLC et le vendeur, et aucun accord ou représentation orale ne sera réputé constituer un accord autre que le présent accord. Le présent accord ne sera contraignant qu'une fois signé par les représentants autorisés de CleneJoe, LLC, d/b/a CleneJoe Online Shopping Center, et le vendeur, qui prendra effet le jour où le vendeur sera autorisé à rejoindre le centre commercial en ligne CleneJoe.

17. Loi applicable : Le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux lois de l'État de Louisiane. EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé le présent Contrat à la date d'approbation de la demande du vendeur.

18. Pouvoir d'exécution. CleneJoe, LLC, d/b/a CleneJoe Online Shopping Center et le Vendeur, respectivement, déclarent par la présente à l'autre qu'ils ont chacun la capacité et l'autorité de conclure le présent Contrat de Vendeur.

19. Avis. Tous les avis à donner en vertu du présent Contrat de Vendeur doivent être faits par écrit et doivent être signifiés en personne ou envoyés par courrier recommandé ou certifié affranchi à l'adresse des parties indiquée ci-dessous, ou à toute autre adresse qui peut être donnée par avis écrit de la manière prescrite dans ce paragraphe. Tout avis à CleneJoe, LLC, doit être envoyé par e-mail à info@clenejoe.com ou envoyé par courrier à PO Box 1633, Metairie, LA 70004. L'adresse du Vendeur pour les avis doit être envoyée par e-mail à

_____ ou envoyée par courrier à _____
_____.

En foi de quoi, les parties aux présentes ont signé le présent Contrat de Vendeur à compter du jour et de l'année ci-dessus, qui entrera en vigueur le jour où le Vendeur sera autorisé à rejoindre le Centre Commercial en Ligne CleneJoe.

Par: _____
CleneJoe, LLC, d/b/a CleneJoe Online Shopping Center

Date: _____

Par: _____
_____, **Vendeur**

Date: _____

CleneJoe, LLC.

Date de la version : 28/02/2025